

Intermédiaires financiers non bancaires : des vulnérabilités dans un contexte de durcissement des conditions financières

Les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB) jouent un rôle majeur dans le système financier mondial en améliorant l'accès au crédit et en soutenant la croissance économique. Par ailleurs, il est possible que les vulnérabilités financières des intermédiaires financiers non bancaires se soient accrues ces dernières années, dans un contexte de taux d'intérêt bas. Les études de cas présentées dans ce chapitre montrent que les perturbations affectant les IFNB ont tendance à se manifester dans un contexte de fort taux d'endettement, d'asymétries de liquidité et de niveaux élevés d'interconnexion qui peuvent avoir des répercussions sur les pays émergents. Dans le contexte actuel, marqué par une inflation élevée et un resserrement des conditions financières, les banques centrales peuvent être amenées à procéder à des arbitrages complexes et difficiles lorsque des tensions perturbent les marchés et qu'elles doivent gérer les risques de stabilité financière tout en atteignant les objectifs en matière de stabilité des prix. Les dirigeants ont besoin d'outils appropriés pour gérer les conséquences des perturbations qui affectent les IFNB sur la stabilité financière. Il pourrait s'avérer nécessaire que les IFNB bénéficient d'un accès direct aux liquidités des banques centrales en période de tension, moyennant des garde-fous appropriés.

La mise en place d'une première ligne de défense, à savoir une surveillance, une réglementation et une supervision rigoureuses des IFNB, est essentielle. En priorité, il faudrait combler les principales lacunes en matière de données, encourager la gestion des risques par les IFNB, établir une réglementation appropriée et renforcer la supervision. Une fois ces mesures mises en place, l'intervention des banques centrales devrait être moins nécessaire, ou du moins limitée à la gestion des risques pesant sur la stabilité financière, ce qui atténuerait le risque d'aléa moral.

L'intervention des banques centrales devrait avoir pour but de résoudre les problèmes de liquidité et non de solvabilité, et ne pas aller à l'encontre de l'orientation de la politique monétaire, en particulier dans un cycle de resserrement. **Trois grands types d'intervention permettent aux banques centrales de soutenir les liquidités :**

1. **Les opérations discrétionnaires à l'échelle du marché** doivent être temporaires et limitées aux segments du secteur des IFNB pour lesquels une désorganisation et une désintermédiation supplémentaires du marché pourraient avoir des implications négatives pour la stabilité financière. En outre, ces opérations doivent être élaborées de manière à rétablir le fonctionnement du marché tout en contenant l'aléa moral. Il est essentiel que toute opération à l'échelle du marché soit lancée au moment opportun, dans le cadre d'un dispositif régissant le pouvoir discrétionnaire en fonction de contraintes. Ces contraintes sont les indicateurs qui, sur la base de données, suggèrent qu'une intervention peut se justifier, mais ce sont aux dirigeants que revient en définitive le pouvoir décisionnaire d'intervenir.

2. **L'accès à des facilités de prêt permanentes** pourrait être accordé pour limiter les retombées sur le système financier, mais les critères d'accès devrait être très stricts pour éviter l'aléa moral. Il ne peut être accordé que si des réglementations et des contrôles appropriés sont en place pour les différents types d'intermédiaires financiers non bancaires (dont certains pourraient ne pas être admissibles).

3. **Les banques centrales, en leur qualité de prêteur de dernier ressort**, pourraient devoir intervenir si un IFNB d'importance systémique venait à rencontrer des difficultés. La décision de prêter à un tel IFNB resterait à la discrétion de la banque centrale, les prêts devant être entièrement garantis, assortis d'un taux de pénalité et faire l'objet d'une surveillance accrue. Un calendrier précis devrait être fixé pour rétablir le niveau de liquidité de l'institution.

Une **communication claire est essentielle** afin que les banques centrales ne donnent pas l'impression de prendre des mesures contradictoires (en achetant des actifs pour rétablir la stabilité financière tout en poursuivant le resserrement quantitatif pour ramener l'inflation au taux cible, par exemple). Lorsqu'une banque centrale annonce des mesures de soutien à la liquidité, elle doit clairement préciser les paramètres de l'intervention et expliquer l'objectif visé sur le plan de la stabilité financière.

La **coordination entre banques centrales et autorités de régulation du secteur financier est primordiale**, non seulement pour déterminer les risques mais aussi pour gérer les situations de crise, ainsi que pour évaluer les lacunes en matière de contrôle et de réglementation.

Pour consulter le rapport dans son intégralité, veuillez vous reporter à la version anglaise, disponible ici :

<https://www.imf.org/en/Publications/GFSR/Issues/2023/04/11/global-financial-stability-report-april-2023>